

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 559-2023

Avis est par la présente donné par la soussignée greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 17 avril 2023, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 559-2023 régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement a reçu un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm le 25^e jour du mois de mai 2023.

Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, CE 30^E JOUR DU MOIS DE MAI 2023.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Greffière-trésorière / directrice générale